

CARTE DE SEJOUR TEMPORAIRE «ETUDIANT»

PIECES A FOURNIR EN PHOTOCOPIE + ORIGINAL :

- la copie du passeport en cours de validité + visa
- 3 photographies d'identité récentes,(Norme ISO/IEC 19794 :2005)
- Certificat de scolarité de l'année en cours : **2019/2020**
- Certificat de pré-inscription si vous carte de séjour expire avant la délivrance de votre certificat de scolarité définitif
- Relevé de notes de l'année universitaire **ET** attestation d'assiduité et de présentation aux examens
- Copie de vos diplômes obtenus en France
- si vous êtes marié : acte de mariage
- si vous avez des enfants : acte de naissance
- la copie de la vignette (la 1^{ère} année) **ou** de la carte de séjour précédent
- Vous avez **plus de 28 ans** : justificatif assurance maladie
- Vous avez **moins de 28 ans ET inscrit en établissement privé** : justificatif assurance maladie

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DATANT DE MOINS DE 3 MOIS :**
 - Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès internet) ; ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation
 - Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant),- un justificatif de domicile à votre nom pourra être demandé en cas de doute.

- RESSOURCES :** Les ressources financières doivent être au moins égales à 615€ mensuels
 - Attestation de banque indiquant l'approvisionnement régulier du compte à hauteur de **615€** par mois **OU** relevés bancaires des **5 derniers mois** où apparaît le versement de **615€**
 - **OU** En cas de prise en charge par un particulier résidant en France, attestation sur l'honneur manuscrite + pièce d'identité du garant + **3** derniers bulletins de salaire du garant + avis d'imposition de **l'année 2017**
 - **OU** Attestation de bourse **OU** convention de stage rémunéré

En cas de travail simultané

La carte « étudiant » donne droit à l'exercice , à titre accessoire, d'une activité professionnelle salariée dans la limite de 60% de la durée de travail annuelle (50% pour les ressortissants algériens)

L'embauche ne peut intervenir qu'après une déclaration nominative effectuée par l'employeur auprès de la DIRECCTE. Une autorisation de travail est nécessaire pour les ressortissants algériens.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

NB : Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé auprès d'une cours d'appel

DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR ETUDIANT

Carte 1 an

Carte pluriannuelle

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : à

N° ETRANGER (figurant sur la carte de séjour) :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL

N° DE TELEPHONE :

ADRESSE

MAIL :@.....

ETUDES POURSUIVIES EN FRANCE

Joindre la copie des diplômes obtenus

Année Universitaire	Nom de L'établissement	Intitulé des études poursuivies	Diplôme obtenu

Date :

Signature